



Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL)

Programme de travail pluriannuel (PTPA)

Document No: CSA OEWG- MYPoW/2016/06/20/01

GT-PTPA du CSA - Réunion # 02

Date: 20 juin 2016

Horaire: 14:30-17:30

Lieu: Salle du Liban, FAO

Proposition de la Présidence du GT-PTPA du CSA concernant le travail du HLPE pour l'année 2018

I. Introduction

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en sa 42e session plénière a approuvé une note d'orientation pour la sélection de ses activités¹ qui décrit les différentes étapes du processus devant aboutir à l'élaboration du programme de travail pluriannuel (PTPA).
2. Conformément à la procédure convenue, le CSA doit prendre une décision cette année concernant les travaux à effectuer par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) au cours du prochain exercice biennal. Au vu de l'avis général qui veut que la décision sur le futur travail du HLPE pourrait être influencée par les résultats des travaux du GTCNL du CSA sur les Objectifs de Développement Durable (GT-ODD) qui, à l'heure actuelle n'est pas prêt à formuler une requête particulière, les Présidences du GT-ODD et du GT-PTPA ont recommandé, le 5 mai dernier, que, pour cette année, le GT-PTPA limite ses recommandations au travaux du HLPE pouvant être accompli en 2018, tandis qu'une décision sur ses activités de 2019 sera prise l'année prochaine par le GT-PTPA. Aucune objection à cette proposition n'a été soulevée par les parties prenantes du CSA à la date limite du 20 mai.
3. La décision sur les travaux du HLPE en 2018 prévoit la préparation de l'intégralité du PTPA, incluant tous les Axes de travail et les activités du CSA, devant être présenté pour approbation à la CSA 44 en 2017.
4. Comme cela a été souligné dans le document de réforme du CSA, les principales fonctions du HLPE sont *"d'évaluer et analyser l'état actuel de la sécurité alimentaire et de la nutrition et ses causes profondes; fournir une analyse scientifique et fondée sur les connaissances et émettre des avis sur des questions précises concernant les politiques, en mettant à profit les recherches, données et études techniques de qualité dont on*

¹ CFS 2015/42/12 – Annexe 1

dispose déjà; identifier les problèmes d'apparition récente et aider les membres à établir un ordre de priorité pour les actions futures et les questions thématiques essentielles devant mobiliser l'attention".

II. LE PROCESSUS

5. Le processus de sélection des thématiques du HLPE a suivi les indications fournies dans la note susmentionnée sur la sélection des activités du CSA et est en ligne avec le plan de travail du PTPA tel qu'approuvé par le Bureau le 31 Mars 2016.
6. Le Secrétariat du CSA et la Présidence du GT-PTPA ont préparé, en consultation avec les trois organisations basées à Rome, une proposition initiale donnant un aperçu des activités présentes et passées du CSA ainsi que des thématiques potentielles et des activités éventuelles du prochain exercice biennal, en portant une attention particulière aux travaux du HLPE. Suite à la discussion de cette note lors de la première réunion consacrée au PTPA, le 18 Mars, les membres du GTCNL ont été invités à soumettre des propositions pour les futures thématiques du HLPE.
7. Une version compilée avec toutes les propositions a ensuite été circulée parmi les membres du GTCNL qui ont été invités à désigner leurs deux thématiques préférées en leur attribuant un ordre de priorité. Deux points ont été attribués à chaque proposition classée au premier rang et un point à la thématique classée au deuxième rang.
8. Sur la base des résultats de l'exercice de classement, la proposition de la Présidence du GTCNL ci-dessous, concernant les travaux du HLPE en 2018, a été préparée en vue d'être discutée lors de la réunion du GT-PTPA du 20 juin prochain. L'objectif est de parvenir à un accord sur la proposition finale devant être présenté au CSA 43 en Octobre.

Note du HLPE sur les questions cruciales et émergentes en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition	Lors de réunion du GT-PTPA du 18 mars il y a eu un accord général pour qu'il soit demandé au HLPE de rédiger une note - à présenter avant la fin 2017 - qui informerait le travail du prochain GT-PTPA dès le début de son mandat.		
Rapport HLPE sur les partenariats multi-acteurs pour financer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre de l'Agenda 2030	17 points ont été attribués dans l'exercice	Proposé comme 1er choix par: Belgique, UE, Allemagne, Italie, SCN, Slovaquie,	Proposé comme 2e choix par: Egypte, FAO, PAM

	de classement	USA	
--	---------------	-----	--

9. Outre les thématiques majoritairement retenues, les autres thématiques qui ont reçu un large soutien de la part des membres du GTCNL sont indiquées ci-dessous. Il est suggéré ces sujets pourraient représenter le point de départ pour des discussions futures concernant les rapports à produire par le HLPE en 2019. Dans ce contexte, les membres du GTCNL seront invités à examiner la pertinence des thématiques proposées pour l'avancement de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

PROPOSITION	POINTS	1e Place	2e Place
Agroécologie pour la SAN	13	MSC, France, Hongrie, Espagne	Bangladesh, Bioversity, Brésil, Allemagne, Italie
L'impact des accords commerciaux sur la SAN	13	Malte, l'OMS	Finlande, Hongrie, FIDA, SCN, Slovaquie, Afrique du Sud, Espagne, Suisse, Royaume-Uni

10. D'autres propositions ont reçu moins de soutien par les acteurs impliqués dans ce processus:

PROPOSITION	POINTS	1e Place	2e Place
La sécurité alimentaire	12	Afghanistan, Australie, Canada, Finlande, MSP, PAM	
L'impact des programmes d'alimentation scolaire et des achats locaux sur la SAN	12	Argentine, Bioversity, Brésil, Egypte, Afrique du Sud	Malte, USA

Les inégalités dans les actifs agricoles comme facteur déterminant de l'insécurité alimentaire	10	Bangladesh, Équateur, FAO, FIDA, Suisse	
Pratiques agricoles résilientes dans le contexte de catastrophes	6		Afghanistan, Australie, Belgique, Canada, France, MSP
Le rôle croissant des marchés financiers dans la SAN	5	Pays-Bas, Royaume-Uni	OMS
La cohérence dans la gouvernance mondiale des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans la SAN	2		Argentine, MSC
La consommation durable	1		Equateur

Proposition de la Présidence du GT-PTPA concernant le travail du HLPE en 2018

Note du HLPE sur les questions cruciales et émergentes en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition (Note devant être présentée à la fin de 2017)

11. Cette note a pour but de fournir une perspective fondée sur des données probantes et basée sur la connaissance des divers acteurs afin d'identifier les questions cruciales et émergentes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le but est d'aider les parties prenantes du CSA à définir les priorités dans leurs actions et de les focaliser sur un nombre limité de domaines d'action cruciaux et pertinents en matière de politiques.
12. La note présentera une perspective fondée sur des données probantes concernant les questions cruciales ayant un impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition et qui méritent d'être incluses dans l'ordre du jour du CSA. Considérant les efforts déployés par le CSA pour contribuer à faire avancer l'Agenda 2030 pour le développement durable, la note pourrait soutenir le travail du CSA sur l'identification des lacunes dans les politiques et les défis entravant les progrès du pays dans la lutte contre la faim, le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, mais aussi dans

Programme de travail pluriannuel (PTPA)

la promotion d'une agriculture durable - ceci pouvant nécessiter un travail plus approfondi du CSA sur la convergence des politiques en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable et les cibles définies.

13. Il est important que les questions soulevées dans le document décrivent la manière dont elles répondent aux critères définis dans la Note d'orientation du Programme de travail pluriannuel, afin de démontrer la valeur ajoutée que peut apporter le CSA en se penchant sur ces questions. Cela faciliterait le travail des acteurs du CSA qui sont mandatés pour sélectionner les thématiques et les activités appropriées devant être menées par le Comité lors de l'exercice biennal suivant.

Rapport HLPE sur les partenariats multi-acteurs pour financer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre de l'Agenda 2030 (devant être présenté lors de la CSA 45 en 2018)

14. L'Agenda 2030 pour le développement durable inclut les ODD, ainsi que les engagements sur le changement climatique (COP21) ou encore le programme considérablement élargi de l'Agenda pour la coopération internationale, qui a été défini à l'issue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement: le Programme d'action d'Addis - Abeba (AAAA). Le AAAA reconnaît la nutrition, l'agriculture et le développement rural ainsi que l'élimination de la faim comme relevant d'un seul et vaste domaine qui nécessite des investissements renforcés et de meilleure qualité, soutenus par un financement adéquat, afin de produire des avantages transversaux pour le développement durable.
15. Afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'Agenda 2030, des partenariats multi-acteurs sont appelés à jouer un rôle de plus en plus pertinent dans sa mise en œuvre, comme cela est affirmé dans l'ODD n°17 "*Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable*". L'ampleur et l'ambition de l'Agenda 2030 nécessitent de porter une attention particulière aux moyens de leur mise en œuvre, y compris la manière de mobiliser les ressources nécessaires. Les partenariats sont des moyens importants pour la mobilisation et le partage d'expériences, de technologies, de connaissances et de ressources afin de parvenir à la mise en œuvre des ODD, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable. En outre, pour être efficaces, les partenariats multi-acteurs doivent adopter des approches novatrices, durables et évolutives pour faire avancer l'Agenda 2030 de manière intégrée.
16. L'efficacité, la qualité et l'impact du financement du développement devront être améliorées afin de répondre aux besoins actuels en sécurité alimentaire et en nutrition

Programme de travail pluriannuel (PTPA)

dans le contexte de l'Agenda 2030. A cet égard, les partenariats semblent également prometteurs en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience du financement du développement. Les partenariats sont multi-acteurs par essence, réunissent des partenaires issus des gouvernements nationaux, des acteurs humanitaires et du développement, des donateurs, des fondations, la société civile et/ou le secteur privé au niveau national et international.

17. Alors que de nombreux partenariats existent et qu'un certain nombre d'entre eux ont été abondamment décrits, soit en tant que cas particuliers ou bien dans le cadre d'un type spécifique de partenariat, il n'y a pas eu d'exercice systématique et comparatif permettant de tirer les leçons de la variété des partenariats qui sont (ou ont été) opérationnels dans le cadre de la SAN. Néanmoins, un tel exercice pourrait aider le CSA à faire des recommandations qui pourraient faciliter et accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
18. Le HLPE pourrait combler cette lacune et compiler/synthétiser les nouvelles données probantes, analyser les tendances, identifier les nouvelles opportunités et les nouveaux défis ainsi que fournir des recommandations qui pourraient aboutir à des orientations politiques fondées sur des données probantes, en rapport avec des partenariats autour de la question du financement pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Le HLPE pourrait également examiner la possibilité de renforcer le rôle et l'efficacité des partenariats multi-acteurs afin d'intensifier l'innovation, améliorer les ressources et renforcer les actions en vue de parvenir aux objectifs de développement durable, en se focalisant particulièrement sur ODD#2 et sur les autres objectifs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
19. Ce sujet se focaliserait particulièrement sur la mobilisation des ressources pour le financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en provenance de toutes les sources principales, notamment les ressources internes publiques et privées, les ressources privées externes (tant à but lucratif que sans but lucratif) ainsi que les ressources publiques externes de l'Aide publique au développement (APD), dans diverses combinaisons de partenariat. Il examinera également l'efficacité de ces partenariats pour parvenir à la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (SAN). Le rapport devra examiner comment les partenaires peuvent renforcer leur coopération en établissant des partenariats pleinement opérationnels dans lequel de multiples parties prenantes peuvent travailler ensemble en vue de réaliser des objectifs communs, notamment à travers :

Programme de travail pluriannuel (PTPA)

- Des partenariats/platformes similaires au CSA et agissant au niveau national pour la prise en charge de questions relatives à la sécurité alimentaire et la nutrition mais aussi aider les pays à mettre en oeuvre des résultats convenus au niveau du CSA;
 - Des partenariats public-privé-producteurs pour une agriculture durable;
 - Des partenariats avec l'ONU, comme par exemple des partenariats dirigés par l'ONU et des partenariats regroupant plusieurs acteurs y compris des organismes des Nations unies autour des questions de sécurité alimentaire et de nutrition;
 - Des partenariats avec des institutions financières multilatérales de développement, y compris celles impliquées dans des opérations d'investissement du secteur privé, en particulier sur la façon d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises agricoles aux sources de financement et au crédit;
 - Des partenariats avec des organisations payantes, des associations d'agriculteurs et des coopératives;
 - Des partenariats avec des fondations (philanthropiques) oeuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que l'agriculture durable;
 - Des partenariats dans le domaine de la SAN qui visent notamment à «ne laisser personne sur le bord de la route».
20. Ce rapport du HLPE peut contribuer à la conception de politiques, d'initiatives et d'investissements qui sont nécessaires à la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030. Il pourra aboutir à la formulation de recommandations en rapport avec les différentes possibilités et les défis associés aux diverses formes de partenariats.
21. En développant ce rapport, le CSA contribuerait à l'effort mondial pour la mise en œuvre des ODD - en établissant un lien entre les ODD liées à la SAN (ODD#2 et autres) et l'ODD#17 et en attirant l'attention sur des partenariats prometteurs qui peuvent améliorer la quantité et l'efficacité du financement de la SAN. Cependant, les enseignements et les recommandations pourraient aller bien au-delà et être bénéfiques à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans son ensemble.
22. Comme le précise le Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU sur l'Agenda 2030 pour le développement durable, le Dr David Nabarro, les ODD sont indivisibles et interdépendants et leur mise en œuvre exigera des efforts collectifs, la recherche de

nouvelles sources de financement ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources existantes. Il faudra construire de nouveaux partenariats au sein d'un large éventail d'acteurs, y compris la société civile, le secteur privé, les gouvernements, les institutions philanthropiques, des universités et d'autres, est nécessaire pour atteindre cet objectif commun ambitieux. Le CSA, compte tenu de sa nature multi-acteurs, est bien placé pour contribuer au débat nécessaire autour de l'établissement de partenariats pour le financement de l'Agenda 2030 et pour combler l'écart, en particulier en rapport avec l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que pour faire avancer les points à l'ordre du jour qui relèvent de son mandat.

Le rapport fournira des données probantes qui peuvent être complétées par des opinions diverses, des expériences et les préoccupations des différents partenaires et parties prenantes qui sont directement affectées par des problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

23. Le CSA est particulièrement bien placé pour répondre à cette question, en raison de son mandat, de sa capacité à faire le lien entre les discussions fondées sur des données probantes avec des discussions politiques multi-acteurs, basées sur la pratique et l'expérience du terrain. En outre, il réunit des parties prenantes qui ont une expérience importante dans le travail en partenariat. La recherche sur les partenariats nécessite une approche multidisciplinaire pour laquelle le HLPE est particulièrement approprié, compte tenu de sa capacité à fournir un mélange d'expertise qui couvre tant l'économie agricole, que la finance et la sociologie du développement rural, dans toutes les régions du monde, comme l'exige la présente étude.
24. Il y a eu d'importants travaux de recherche et un nombre élevé d'initiatives de la part des pays et régions ainsi qu'à l'échelle mondiale, focalisés sur les partenariats et les mécanismes de financement, en particulier pour informer les discussions menant à l'Agenda 2030. Il existe une substantielle base de données à partir de laquelle travailler.

IV. AUTRES QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LE GT-PTPA LE 20 JUIN

25. Outre les décisions concernant les travaux futurs du HLPE, les membres du GT-PTPA doivent examiner les questions suivantes en vue de parvenir à un accord en ce qui concerne les requêtes qui seront présentées à la CSA 43 en Octobre:



Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL)

Programme de travail pluriannuel (PTPA)

- a) Adoption d'un critère de sélection supplémentaire concernant les activités futures du CSA afin d'assurer la pertinence du thème proposé vis-à-vis des ODD et d'apporter la preuve de sa contribution potentielle à l'avancement de l'Agenda 2030;
- b) Recommandation au Bureau du CSA lors de sa réunion du 8 Juillet, après consultation avec le Groupe consultatif, de mandater le HLPE pour la rédaction d'une Note sur les questions cruciales et émergentes en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition, note qui formera la base de la discussion autour du Programme de travail pluriannuel lors du prochain exercice biennal. La Note d'orientation convenue pour la sélection des activités du CSA indique que les notes et les conseils HLPE peuvent être rédigées sur la base d'une requête formulée par la Plénière du CSA, ou par le Bureau (après consultation avec le Groupe consultatif). Cela permettrait au HLPE d'en débiter la préparation avant la CSA 43 afin de pouvoir présenter un rapport finalisé d'ici à la fin de 2017;
- c) Demander au HLPE de veiller à ce que les conseils et les recommandations formulées dans les rapports du HLPE soient fortement soutenus par les données probantes présentées dans les rapports eux-mêmes, en garantissant des liens clairs entre les deux parties des documents.